

CONSEIL DE TERRITOIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu de séance

Délibération n° 01 (47/2017)

Ouverture de séance

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre, le conseil de territoire, dûment convoqué le vingt septembre par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Nanterre dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, 88 rue du 8 mai 1945.

Monsieur Jacques Kossowski, Président, déclare la séance ouverte.

	Présent	Procuration à
M. Jacques Kossowski	X	
M. Patrick Balkany	X	
M. Éric Berdoati	X	
Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud	X	
M. Christian Dupuy		Mme Cécile Guillou
M. Jean-Christophe Fromantin		M. Gilles de la Motte
M. Jacques Gautier	X	
M. Patrick Jarry	X	
M. Philippe Juvin	X	
Mme Virginie Michel-Paulsen		M. Jacques Gautier
M. Patrick Ollier	X	
Mme Marie-Pierre Limoge	X	
M. Éric Cesari	X	
M. Daniel Courtès	X	
M. Patrick Gimonet	X	
M. Jean Spiri		M. Daniel Courtès
Mme Aurélie Taquillain	X	
Mme Charazed Djebbari		Mme Sandrine Locqueneux
Mme Sandrine Locqueneux	X	
M. Serge Desesmaison	X	
Mme Sybille d'Aligny	X	
M. José Do Nascimento		M. Éric Cesari
Mme Catherine Ecran		M. Serge Desesmaison
M. Yves Menel	X	
Mme Jeanne Becart	Jusqu'au dossier n°01	M. Yves Menel à partir du dossier n°02
M. Jean-Pierre Hervo	X	
Mme Monique Raimbault	X	
M. Jean-François Dransart	X	
M. Jérôme Karkulowski	X	

Mme Sophie Deschiens	X	
M. Jean-Yves Cavallini	X	
Mme Klaudia Lafont	X	
M. Philippe Launay	X	
Mme Sylvie Ramond	X	
M. Bertrand Percie du Sert	X	
Mme Eva Haddad	X	
M. Stéphane Geffrier	X	
M. Zacharia Ben Amar	X	
Mme Rosy Stanislas	X	
M. Patrice Marchal		M. Zacharia Ben Amar
Mme Gwenn Herbin		Mme Rosy Stanislas
M. André Cassou	X	
Mme Habiba Bigdade		M. Rachid Tayeb
M. Alain Raimbault	X	
Mme Thérèse Ngimbous-Batjôm	X	
M. Éric Le Lann	X	
Mme Marie-Claude Garel		M. Éric Le Lann
M. Rachid Tayeb	X	
M. Alexis Martin	X	
Mme Camille Bedin	X	
M. Gilles Norroy	X	
Mme Marie-Claude Henrotin-Le Floch		M. François Le Stang
M. François Le Stang	X	
Mme Virginie Klein	X	
M. Patrick Gautrat		Mme Françoise Descheemaeker
Mme Nathalie Etzenbach-Huguenin		
M. Gilles de la Motte	X	
Mme Françoise Descheemaeker	X	
M. Jean-Philippe Dumont	X	
Mme Mireille Bertrand		Mme Virginie Klein
M. Vincent Franchi		M. Jean-Michel Marchioni
M. Bernard Gahnassia	X	
Mme Marie Fedon-Trestournel		M. Bernard Gahnassia
M. Jean-Michel Marchioni	X	
Mme Anne-Laure Lebreton	X	
M. Pascal Moreau-Luchaire		Mme Anne-Laure Lebreton
M. François Le Clec'h	X	
M. Denis Gabriel	X	
Mme Carole Ruckert	X	
Mme Monique Bouteille	X	
M. Pascal Perrin		
Mme Andrée Genovesi	X	
M. Philippe Langlois d'Estaintot	A partir du dossier n°02	
Mme Anne Rouby	X	
M. Olivier Barbier de la Serre	X	
M. David Bousso	A partir du dossier n°02	
M. Jean-Christian Larrain	X	
M. Roland Toulouse		Mme Thérèse Ngimbous-Batjôm
M. Dominique Lebrun	X	

Mme Caroline Chaffard-Luçon	X	
M. Eric Seynave	X	
Mme Brigitte Pinauld	X	
Mme Cécile Guillou	X	
Mme Isabelle Florennes	A partir du dossier n°02	
M. Loïc Degny		M. François Le Clec'h
Mme Béatrice de Lavalette		Mme Andrée Genovesi
M. Amirouche Laïdi		Mme Carole Ruckert
M. Xavier Iacovelli		M. Alban Thomas
Mme Nassera Hamza		
M. Alban Thomas	X	

Soit :

Conseillers de territoire présents : 62
 Conseillers de territoire ayant donné pouvoir : 22
 Conseillers de territoire absents, non représentés : 06

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 29 juin 2017.

DÉCIDE à l'unanimité, d'élire Monsieur Rachid Tayeb en qualité de secrétaire de séance à main levée.

PREND ACTE des décisions prises par le Président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016 (annexe 1).

Délibération adoptée par 84 pour

Délibération n° **02 (48/2017)**

Adhésion de l'EPT aux syndicats des eaux

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux syndicats des eaux suivants pour les communes visées situées sur l'établissement public territorial :

- **SEPG** pour les communes de Courbevoie, Nanterre, Suresnes, La Garenne-Colombes, Rueil-Malmaison,
- **SMGSEVES** pour les communes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson,
- **SEDIF** pour les communes de Levallois, Neuilly-sur-Seine et Puteaux.

AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la délibération.

PRÉCISE qu'une délibération sera présentée au prochain conseil de territoire afin de désigner les représentants de l'EPT pour chacun de ces syndicats.

Délibération adoptée par 84 pour, 3 contre (Monsieur Alexis Martin, Monsieur Alban Thomas, Monsieur Xavier Iacovelli)

Délibération n° **03 (49/2017)**

Élection au sein de la commission consultative des services publics locaux

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

DÉCIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ÉLIT le représentant de l'association des commerçants du Faubourg de l'Arche pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n° 04 (50/2017)

Approbation de l'avenant n°4 au contrat n°16125 portant diverses modifications

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°4 au contrat n°16125 portant modifications diverses.

INDIQUE que cet avenant est sans incidence financière.

AJOUTE que cet avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

PRÉCISE que les autres termes restent inchangés.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure pour son exécution.

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°05 (51/2017)

Approbation de la révision statutaire du SMGSEVESC (modification d'avril 2017)

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE la révision statutaire du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) en vue, notamment, d'intégrer la commune de Thiverval-Grignon au syndicat.

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°06 (52/2017)

Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 pour l'hôpital Foch

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE pour l'année 2018, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au bénéfice de l'hôpital Foch situé à Suresnes.

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°07 (53/2017)

Adoption de la décision modificative n°2 du budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

ADOpte par chapitre la décision modificative n°2 du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2017.

DIT que le détail des montants par chapitre figure en annexe de la délibération (annexe 2).

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°08 (54/2017)

Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Courbevoie Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

DÉSIGNE en tant que représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- le représentant de l'ADIL 92 (M. Ezzedine TALEB, Directeur Général).

PRÉCISE que le Président de l'EPT POLD invitera :

- les Caisses d'allocations familiales du Département du siège de l'OPH, l'Union départementale des associations familiales du Département du siège de l'OPH, Action Logement, à désigner les

personnalités qualifiées qui en sont issues, au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Courbevoie,

- les Organisations syndicales à désigner 2 représentants (dans l'attente des nouvelles règles de désignation des conseillers prud'hommes courant 2017 conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 31 mars 2016 et du décret n°2016-1948 du 28 décembre 2016, ce sont le ou les représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège de l'OPH suite aux dernières élections prud'homales de 2008).

AUTORISE le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution du changement de rattachement.

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°09 (55/2017)

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Nanterre avec le projet de reconversion du site des anciennes Papèteries à Nanterre

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

DÉCIDE de déclarer l'intérêt général du projet de reconversion du site des anciennes Papèteries à Nanterre.

APPROUVE la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Nanterre avec le projet de reconversion du site des anciennes Papèteries à Nanterre.

DIT que la délibération fera l'objet des modalités de publicité suivantes :

- affichage au siège de l'EPT et en Mairie de Nanterre pendant un mois,
- mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- publication au recueil des actes administratifs.

DIT que la délibération sera exécutoire, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

DIT que le PLU mis en compatibilité est mis en ligne sur les sites de l'EPT POLD et de la Ville de Nanterre et disponible à la mairie de Nanterre et au siège du POLD.

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°10 (56/2017)

Définition des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°6 du plan local d'urbanisme de la ville de Rueil-Malmaison

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

APPROUVE les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Rueil-Malmaison.

DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Rueil-Malmaison, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux publiés dans le département, et elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

DIT qu'en application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le Président de l'établissement public en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Délibération adoptée par 87 pour

Délibération n°11 (57/2017)

Modification n°2 de la délibération n°09b/2017 relative au Droit de préemption urbain : délégation aux "opérateurs"

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

DÉLÈGUE l'exercice du droit de priorité, du droit de préemption urbain simple et du droit de préemption urbain renforcé dans le secteur « Richelieu » à Rueil-Malmaison figurant au plan annexé et sur l'ensemble des immeubles, opérations et aliénations visés aux articles L.213-1, L.213-1-1, L.213-1-2 et L.211-4 du Code de l'Urbanisme (annexe 3).

Délibération adoptée par 87 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire,

Rachid Tayeb



Le Président,



Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie

Annexes :

- Annexe 1 : liste des décisions du Président ;
- Annexe 2 : décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2017 – Détail des montants par chapitre ;
- Annexe 3 : délégation du droit de préemption urbain simple et du droit de préemption urbain renforcé dans le secteur « Richelieu » - Plan.